

COMMUNE DE MEZIERES SUR COUESNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Monsieur BARBETTE Olivier, Maire, après convocation en date du 10 mai 2017, adressé individuellement par écrit à chacun des membres.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Etaient présents : BARBETTE Olivier (Maire), DUPETITPRÉ Patricia, HALLOUX Christophe, CHYRA Sarah (Adjoints), JOULAUD Hélène, VANNIER Yvonne, DOLO Philippe, PIGEON Joseph, BADIER David, BAUDE Florent, PRIOUL Nolwenn, LE ROUX Laëtitia

Etaient absents excusés :

MARCHAND Sébastien a donné procuration à BARBETTE Olivier

ROMMEÏS Marie-Cécile a donné procuration à CHYRA Sarah

NOURRY Pascal a donné procuration à Laëtitia LE ROUX

Patricia DUPETITPRÉ a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 33-2017 : VENTE DE PATRIMOINE NEOTOA SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que NEOTOA a décidé la mise en vente d'une partie de son patrimoine immobilier à savoir 13 pavillons situés Impasse des Rosiers et Impasse des Primevères dont la mise en service a eu lieu en 1989 et 1995.

Les locataires seront informés de la possibilité d'acquérir leur logement à un prix intéressant. S'ils ne souhaitent pas, ils pourront conserver leur statut de locataire. Lorsqu'un logement se libérera, une information sera faite auprès des locataires du parc NEOTOA et éventuellement auprès de locataires d'autres bailleurs sur la possibilité d'acquérir un logement à MEZIERES SUR COUESNON.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à émettre un avis sur ce projet de vente de 13 logements sociaux par NEOTOA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ÉMET** un avis favorable pour la mise en vente de 13 logements sociaux par le bailleur social NEOTOA.
- **DEMANDE** que l'entretien des espaces verts des logements sis Impasse des Rosiers soit à la charge des futurs acquéreurs et non plus à la charge de la commune.
- **AUTORISE**, Monsieur le Maire, à signer tous documents s'y rapportant

DELIBERATION N° 34-2017 : PROGRAMME DE VOIRIE 2017

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour un programme de travaux de voirie pour l'année 2017.

Le programme comprend des travaux de goudronnage tricouche des voies communales situées « La Touche » et « La Giraudais ».

Monsieur le Maire présente deux devis : l'un au nom de la SARL Ets GALLE TP et l'autre au nom de SOTRAV SAS :

Voies communales	Entreprise GALLE Montant H.T	Entreprise SOTRAV Montant H.T
La Touche	1 610 €	4 125 €
La Giraudais	16 620 €	16 836 €
TOTAL H.T	18 230 €	20 961 €
TOTAL TTC	21 876 €	25 153.20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de retenir l'offre de l'Entreprise GALLE TP pour la réalisation du programme des travaux de voirie 2017 (goudronnage tricouche des voies communales sises « La Touche » et « La Giraudais ») d'un montant total de 18 230 € H.T.
- **DEMANDE** que la route de « La Giraudais » soit faite à l'identique soit 3 m de large sur la partie communale.
- **DEMANDE** qu'un constat d'état des lieux soit établi après exécution des travaux entre la commune et le propriétaire du château de la Giraudais pour bien délimiter les 3 m de largeur de la voie communale.
- **AUTORISE**, Monsieur le Maire, à signer ledit devis au nom de la commune.

DELIBERATION N° 35-2017 : APPROBATION DEVIS ENTREPRISE JARDIN POUR DES TRAVAUX DE FAUCHAGE ET DEBROUSSAILLAGE SUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal trois devis pour des travaux de fauchage et de débroussaillage sur la commune :

	Entreprise JARDIN Patrick	JOURNOIS Sylvain	ETA GOBÉ Bruno
Accotements	1100 € H.T /passage (prévoit 2 passages mai et juillet)	1344 € H.T 1 passage	1750 € H.T 1 passage
Accotements et débroussaillage des talus	5200 € H.T 1 passage	6384 € H.T 1 passage	5800 € H.T 1 passage
TOTAL	7400 € H.T	7728 € H.T	7550 € H.T

Autres interventions	-Chemins ruraux : forfait 3700 € H.T /intervention -Travaux complémentaires (entrées bourg, lagunes) : 43.50 € H.T/h -Travaux d'égavage : 95 € H.T/h Tarifs valables pour 2017-2018-2019	Débroussaillage, virages, carrefour et entrée agglomération : 42 € H.T/h	
----------------------	---	--	--

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **RETIENT** le devis de l'entreprise JARDIN Patrick pour des travaux de fauchage et de débroussaillage d'un montant de :
 - Accotements : forfait de 1100 € H.T par passage (deux passages seront effectués dans l'année)
 - Accotements et débroussaillage des talus : forfait de 5200 € HT en septembre ou octobre selon la végétation
 - Le tarif horaire pour les travaux complémentaires est de 43.50 € HT (entrées de bourg, lagunes et autres ...)
 - Pour les chemins ruraux : forfait de 3700 € H.T /intervention
 - Pour les travaux d'égavage : tarif horaire de 95 € HT

Les tarifs seront valables pour l'année 2017, 2018 et 2019

- **AUTORISE**, Monsieur le Maire, à signer ledit devis au nom de la commune

DELIBERATION N° 36-2017 RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU HAUT COUESNON

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le rapport d'activité 2016 du Syndicat Intercommunal du Haut Couesnon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VALIDE** ledit rapport de l'année 2016.

DELIBERATION N° 37-2017 : PHOTOCOPIEUR ECOLE PUBLIQUE « LA VALLEE VERTE »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la location du photocopieur de l'école publique « La Vallée Verte » est arrivée à échéance et qu'il est donc nécessaire de procéder à son remplacement.

Monsieur le Maire présente plusieurs devis pour achat ou location d'un copieur à l'école publique.

Après étude des diverses propositions reçues, Monsieur le Maire propose d'opter pour la location d'un photocopieur à l'école publique et de retenir l'offre de la société d'OMR, la mieux disante, pour une durée de location de 5 ans avec un loyer trimestriel de 124 € H.T (y compris option finisseur tri décalé), un coût copie noir et blanc de 0.0032 € HT et un coût couleur de 0.031 € HT (modèle KONICA MINOLTA BH C 287 neuf).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTTE** la proposition d'OMR (CHARTRES DE BRETAGNE) concernant la location d'un photocopieur à l'école publique « La Vallée Verte », modèle « KONICA MINOLTA BH C 287 neuf », sur 5 ans (20 trimestres) :

- pour un loyer trimestriel de 106 € H.T plus l'option de 18 € H.T pour un finisseur tri décalé de 500 feuilles et agrafage 50 feuilles, soit un total loyer de 124 € H.T/trimestre.
- pour un coût copie A4 et A3 de 0.0032 € H.T noir et blanc et 0.031 € H.T. couleur.
- **AUTORISE**, Monsieur le Maire, à signer ledit contrat au nom de la commune et tous documents s'y rapportant

DELIBERATION N° 38-2017 : ACQUISITION DE TERRAINS APPARTENANT A Mme ELLEC

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de mettre au vote ce point à l'ordre du jour

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal que Mme ELLEC Marie-Françoise née GUYARD a mis en vente les parcelles, lui appartenant, sises à Mézières sur Couesnon « Le Bourg », cadastrées section AB n° 603 et n°16 d'une superficie totale de 737 m² au prix de 15 000 € auquel il faut ajouter les frais de notaire estimés à 1 680 € environ.

Monsieur le Maire précise qu'il serait intéressant pour la commune d'acquérir ces deux parcelles étant déjà propriétaire des terrains à proximité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'achat des parcelles AB n°603 et n°16 d'une superficie totale de 737 m², appartenant à Mme ELLEC Marie-Françoise née GUYARD, au prix de 15 000 €. Les frais de notaire estimés à 1680 € environ seront à la charge de la commune.
- **AUTORISE**, Monsieur le Maire, à signer l'acte authentique afférent à cette acquisition et tous documents s'y rapportant.